

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

États financiers
Au 31 décembre 2023

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA RÉGION DE LA MAURICIE** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Trois-Rivières, Canada
Le 29 mars 2024

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130822

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
PRODUITS (annexe A)	397 281 \$	1 230 887 \$	16 362 066 \$	121 266 \$	20 211 \$	18 131 711 \$	17 583 942 \$
CHARGES							
Frais d'administration (annexe B)	460 791	1 245 888	16 362 066	82 084	9 490	18 160 319	17 555 631
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	(63 510)	(15 001)	-	39 182	10 721	(28 608)	28 311
AUTRES PRODUITS (CHARGES) (annexe C)	96	(1 469)	-	-	(4 302)	(5 675)	5 048
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(63 414) \$	(16 470) \$	- \$	39 182 \$	6 419 \$	(34 283) \$	33 359 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	1 322 079 \$	388 573 \$	625 123 \$	429 945 \$	300 000 \$	3 065 720 \$	3 380 236 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(63 414)	(16 470)	-	39 182	6 419	(34 283)	33 359
Péréquation (note 8)	-	-	132 934	-	-	132 934	(347 875)
Virements interfonds	6 419	-	-	-	(6 419)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	1 265 084 \$	372 103 \$	758 057 \$	469 127 \$	300 000 \$	3 164 371 \$	3 065 720 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

BILAN

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
ACTIF							
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse	34 760 \$	81 727 \$	810 386 \$	19 206 \$	6 448 \$	952 527 \$	550 660 \$
Créances (note 3)	827	226 089	1 123 504	17 895	-	1 368 315	1 988 127
Frais payés d'avance	246	6 769	-	-	-	7 015	4 225
	35 833	314 585	1 933 890	37 101	6 448	2 327 857	2 543 012
PLACEMENTS (note 4)	-	141 386	1 057 674	-	414 178	1 613 238	1 626 179
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	5 071	5 855	-	-	-	10 926	11 294
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	310 010	165 595	-	-	-	475 605	368 295
	350 914 \$	627 421 \$	2 991 564 \$	37 101 \$	420 626 \$	4 427 626 \$	4 548 780 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

BILAN (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Dettes de fonctionnement (note 7)	474 179 \$	89 953 \$	654 487 \$	44 636 \$	- \$	1 263 255 \$	1 483 060 \$
Sommes dues interfonds	(1 388 349)	165 365	1 579 020	(476 662)	120 626	-	-
	(914 170)	255 318	2 233 507	(432 026)	120 626	1 263 255	1 483 060
SOLDES DE FONDS							
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 9)	315 081	171 450	-	-	-	486 531	379 589
Non affecté	950 003	200 653	758 057	469 127	300 000	2 677 840	2 686 131
	1 265 084	372 103	758 057	469 127	300 000	3 164 371	3 065 720
	350 914 \$	627 421 \$	2 991 564 \$	37 101 \$	420 626 \$	4 427 626 \$	4 548 780 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(34 283) \$	33 359 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 968	3 054
Amortissement des actifs incorporels	62 758	46 445
Païement rétroactif attribuable aux exercices précédents	(17 830)	(350 186)
Péréquation de l'exercice	150 764	2 311
Perte sur cession de placements	12 941	-
	179 318	(265 017)

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

Créances	619 812	(446 724)
Frais payés d'avance	(2 790)	1 996
Dettes de fonctionnement	(219 805)	279 439
	576 535	(430 306)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(673 826)	(298 118)
Produit de la cession de placements	673 826	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 600)	(2 000)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	(172 778)
Acquisition d'actifs incorporels	(170 068)	-
	(174 668)	(472 896)

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Remboursement de la dette à long terme	-	(30 000)
--	---	----------

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	401 867	(933 202)
--	---------	-----------

ENCAISSE, début de l'exercice	550 660	1 483 862
-------------------------------	---------	-----------

ENCAISSE, fin de l'exercice	952 527 \$	550 660 \$
-----------------------------	------------	------------

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la Loi des Syndicats Professionnels du Québec, effectue la mise en marché du bois sur son territoire, la perception des ventes de bois et la distribution aux transporteurs et aux producteurs. L'Organisme offre également un service d'aide individuelle, de formation et d'éducation aux propriétaires forestiers. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Les produits et les charges afférents à la vente de bois sont présentés dans le fonds de la vente de bois.

Les produits du fonds de roulement sont principalement générés par un prélevé sur la vente du bois. Un montant jusqu'à concurrence de 300 000 \$ peut être affecté au fonds de roulement.

Les produits et les charges afférents à l'atteinte des objectifs du plan de mise en valeur des boisés privés de la Mauricie sont présentés dans le fonds d'aménagement.

Les produits et les charges afférents à la recherche sont présentés dans le fonds d'information, recherche et développement.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'Organisme ventile une partie de ses charges de fonctionnement général entre les fonds au prorata des heures travaillées dans ces derniers.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, et la durée ou les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durée ou taux
Équipement forestier	solde décroissant	20 %
Équipement informatique	linéaire	5 ans
Mobilier et équipement	solde décroissant	20 %

Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des actifs incorporels est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur des durées de 2 et 10 ans.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides qui peuvent être convertis en tout temps en trésorerie.

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

3. CRÉANCES

						2023	2022
	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
Comptes clients	827 \$	226 089 \$	1 011 776 \$	17 895 \$	- \$	1 256 587 \$	1 887 590 \$
Taxes à la consommation	-	-	111 728	-	-	111 728	100 537
	827 \$	226 089 \$	1 123 504 \$	17 895 \$	- \$	1 368 315 \$	1 988 127 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

4. PLACEMENTS

	2023	2022
Fonds d'aménagement		
Billet à capital protégé, échéant entre 2026 et 2030	141 386 \$	142 854 \$
Fonds de la vente de bois		
Caisse populaire - Parts de capital, portant intérêt au taux de 6 %	75 000	75 000
Billet à capital protégé, échéant entre 2026 et 2030	982 674	989 845
	1 057 674	1 064 845
Fonds de roulement		
Billet à capital protégé, échéant entre 2026 et 2030	414 178	418 480
	1 613 238 \$	1 626 179 \$

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable des placements est identique à la juste valeur marchande.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Total	Total
Fonds d'administration générale				
Équipement informatique	41 638 \$	38 459 \$	3 179 \$	6 107 \$
Mobilier et équipement	117 946	116 054	1 892	2 344
	159 584	154 513	5 071	8 451
Fonds d'aménagement				
Équipement forestier	1 900	1 857	43	54
Équipement informatique	30 419	24 644	5 775	2 743
Mobilier et équipement	1 040	1 003	37	46
	33 359	27 504	5 855	2 843
	192 943 \$	182 017 \$	10 926 \$	11 294 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

6. ACTIFS INCORPORELS

			2023	2022
	Coût	Amortis- sement cumulé	Total	Total
Fonds d'administration générale Logiciels	557 480 \$	247 470 \$	310 010 \$	254 053 \$
Fonds d'aménagement Logiciels	299 018	133 423	165 595	114 242
Fonds d'information, recherche et développement Logiciels	2 875	2 875	-	-
	859 373 \$	383 768 \$	475 605 \$	368 295 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

						2023	2022
	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
Comptes fournisseurs	402 452 \$	27 903 \$	654 487 \$	43 211 \$	- \$	1 128 053 \$	1 416 981 \$
Salaires et vacances à payer	64 722	-	-	-	-	64 722	48 286
Produits reportés	-	62 050	-	1 425	-	63 475	1 325
Sommes à remettre à l'État Retenues à la source et contributions	7 005	-	-	-	-	7 005	16 468
	474 179 \$	89 953 \$	654 487 \$	44 636 \$	- \$	1 263 255 \$	1 483 060 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

8. PÉRÉQUATION

	2023	2022
Fonds de la vente de bois		
Paiement rétroactif attribuable aux exercices précédents	(17 830) \$	(350 186) \$
Péréquation de l'exercice	150 764	2 311
	132 934 \$	(347 875) \$

9. SOLDES DE FONDS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

	Fonds d'administration générale			Fonds d'aménagement		
	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Total	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Total
SOLDE , début de l'exercice	1 059 575 \$	262 504 \$	1 322 079 \$	271 488 \$	117 085 \$	388 573 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(17 762)	(45 652)	(63 414)	5 604	(22 074)	(16 470)
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(98 229)	98 229	-	(76 439)	76 439	-
Virements interfonds	6 419	-	6 419	-	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	950 003 \$	315 081 \$	1 265 084 \$	200 653 \$	171 450 \$	372 103 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme effectue l'évaluation de la condition financière de ses clients sur une base continue et il examine l'historique de crédit pour tout nouveau client.

Pour les autres créances, l'Organisme évalue de façon continue les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait aux dettes de fonctionnement.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur des placements.

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

A - PRODUITS

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
Ventes	- \$	1 449 \$	16 362 066 \$	- \$	629 \$	16 364 144 \$	16 283 006 \$
Accréditation des entrepreneurs	-	-	-	1 100	-	1 100	1 000
Prélevés	397 281	-	-	92 046	19 582	508 909	388 794
Subventions et participation financière	-	1 200 945	-	-	-	1 200 945	841 824
Support technique	-	28 493	-	-	-	28 493	44 355
Transfert de connaissances	-	-	-	28 120	-	28 120	24 963
	397 281 \$	1 230 887 \$	16 362 066 \$	121 266 \$	20 211 \$	18 131 711 \$	17 583 942 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

B - FRAIS D'ADMINISTRATION

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
Salaires et charges sociales	150 759 \$	299 326 \$	- \$	4 112 \$	- \$	454 197 \$	390 872 \$
Affiliation à la F.P.B.Q.	39 916	-	-	-	-	39 916	37 259
Assemblée annuelle	2 577	-	-	-	-	2 577	1 872
Contribution à la Confédération de l'U.P.A.	16 677	-	-	-	-	16 677	12 937
Contribution aux agences	15 352	-	-	-	-	15 352	13 580
Déplacements des employés	485	30 378	-	-	-	30 863	30 142
Direction du Syndicat (annexe D)	33 275	-	-	-	-	33 275	27 160
Distribution aux producteurs, transporteurs, entrepreneurs et autres	107 285	-	16 362 066	20 510	9 466	16 499 327	16 294 587
Documentation et frais de bureau	27 430	23 343	-	628	24	51 425	46 576
Éducation et information	-	2 810	-	18 466	-	21 276	19 232
Journal Forêts Nouvelles (annexe E)	-	-	-	37 533	-	37 533	35 091
Loyer	9 116	10 551	-	285	-	19 952	23 564
Publicité, dons et cotisations	268	1 430	-	-	-	1 698	2 505
Services professionnels	11 999	2 200	-	550	-	14 749	10 500
Travaux sylvicoles et projets producteurs	-	853 776	-	-	-	853 776	560 255
Amortissement des immobilisations corporelles	3 381	1 587	-	-	-	4 968	3 054
Amortissement des actifs incorporels	42 271	20 487	-	-	-	62 758	46 445
	460 791 \$	1 245 888 \$	16 362 066 \$	82 084 \$	9 490 \$	18 160 319 \$	17 555 631 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

C - AUTRES PRODUITS (CHARGES)

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
Perte sur cession de placements	(7 170) \$	(1 469) \$	- \$	- \$	(4 302) \$	(12 941) \$	- \$
Produits d'intérêts	4 541	-	-	-	-	4 541	4 885
Divers	2 725	-	-	-	-	2 725	163
	96 \$	(1 469) \$	- \$	- \$	(4 302) \$	(5 675) \$	5 048 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

D - DIRECTION DU SYNDICAT

Conseil d'administration		
Indemnités de présence	5 610 \$	5 190 \$
Frais de déplacement et autres	2 607	2 392
Réunions diverses		
Indemnités de présence	16 011	13 866
Frais de déplacement et autres	4 847	1 862
Salaire du président	4 200	3 850
	<hr/>	
	33 275 \$	27 160 \$

E - JOURNAL FORÊTS NOUVELLES

Salaires et charges sociales	950 \$	819 \$
Fournitures de bureau	1 916	1 607
Impression	22 354	20 534
Timbres	12 313	12 131
	<hr/>	
	37 533 \$	35 091 \$
